

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 24 juin 2024 à 18 heures 00, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La convocation a été adressée le mardi 18 juin 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024**
- **CCMD : CLECT 2024**
- **Maison communale 1 rue d'Hagnécourt**
- **Révision de la carte communale : état d'avancement**
- **Plan de sauvegarde communale : arrêté du Maire**
- **Informations et questions diverses**

Étaient présents : M. RAMBAUT Patrick, M. BRINGOUT Thierry Mme CHARLES Édith, M. COUVREUX Frédéric Mme FARINEZ Catherine, M. EURIAT Franck, M. SAUNIER Jean-Marie, M. DELESTRÉ Patrick et M. BRÉGEOT Christophe.
Absents excusés : Mme DIDELOT Ghislaine, M. BRÉGEOT Christophe et M. COUVREUX Frédéric.
Procurations: Mme DIDELOT Ghislaine a donné pouvoir à Mme FARINEZ Catherine, Monsieur COUVREUX Frédéric à Monsieur RAMBAUT Patrick et Monsieur BREGEOT Christophe à Monsieur EURIAT Franck.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 9
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 6

- Le quorum est atteint -

Madame CHARLES Edith a été nommée secrétaire de séance.

~~~~~

◇ **Approbation du PV du 8 avril 2024** : Approuvé à l'unanimité (9 voix).

~~~~~

N° 25/2024 - INTERCOMMUNALITÉ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE - AVIS SUR RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire adopté le 12 juin 2024.

Il explique aux membres du Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 9 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention ;

ADOpte le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2024 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire tel que présenté.



◇ **Maison communale 1 rue d'Hagnécourt** : La maison d'habitation communale sise 1 rue d'Hagnécourt a été libérée par sa locataire. Le conseil municipal a demandé des premières évaluations pour les travaux de rénovation, ainsi qu'une estimation de sa valeur. Un pré-diagnostic énergétique a également été réalisé.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver le bâtiment et de prévoir les travaux nécessaires à sa réhabilitation. Ces travaux sont éligibles à l'aide de l'Etat (DETR). L'isolation par l'extérieur est privilégiée.

◇ **Révision de la carte communale, état d'avancement** : La Préfecture a interrogé Monsieur le Maire sur l'état d'avancement de la révision de la carte communale. Il a été répondu que nous travaillons sur le sujet avec le bureau d'étude.

◇ **Plan de sauvegarde communal, arrêté du Maire** : Monsieur le Maire a pris un arrêté pour mettre en application le plan communal de sauvegarde. Il est disponible en mairie, il met à disposition des élus les informations utiles pour gérer une crise.

◇ **Questions et informations diverses** :

- L'association des chasseurs de Dommartin aux Bois a nommé un garde particulier pour surveiller ses zones de chasse. Il s'occupe aussi des animaux morts.
- Le cadeau de fin d'année à destination des habitants choisi lors de la dernière séance n'est plus disponible à la vente.
- Monsieur Claude VILLIÈRE a adressé un courrier à Monsieur le Maire pour l'informer de sa démission de conseiller municipal pour raisons de santé.
- Le salon des artisans et artistes amateurs aura lieu le dimanche 15 septembre 2024. Le comité des fêtes ne souhaite plus s'occuper de la restauration, elle sera assurée par les organisateurs. Ghyslaine DIDELOT a adressé une invitation aux exposants habituels. Elle gère également le suivi des inscriptions.
- Les feux d'artifice seront tirés le samedi 24 août 2024 vers 23 heures, jour du repas d'été du comité des fêtes.
- Un jeune couple a loué l'appartement étage de l'ancienne école de Adoncourt.
- Malgré une météo défavorable, les travaux d'installation des aires de jeux avancent bien. Celle de Barbonfoing est terminée.
- Monsieur le Maire, accompagné de Madame Edith CHARLES, ont rencontré le conseiller départemental Alain ROUSSEL et le service route du département pour évoquer l'aspect accidentogène du carrefour RD 460 (Girancourt- Harol)/RD 39 C et D (Agémont, Dommartin aux Bois), suite à plusieurs accidents ayant eu lieu dans ce carrefour. Il a été décidé de

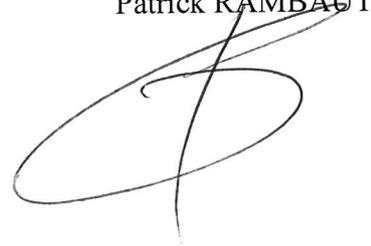
- remplacer les « céder le passage » par ses « stops », et de diminuer le talus vers Harol pour améliorer la visibilité.
- Le défibrillateur pour Barbonfoing a été livré, l'agent technique le posera sous l'abribus et l'électricien assurera l'alimentation électrique.
 - Plusieurs devis ont été demandés pour remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie, le conseil municipal accepte celui de ADP 88 pour la somme de 2 045,52 € TTC.
 - Delphine est embauchée à temps non complet par France Service. Il conviendra d'adapter ses horaires pour la libérer le vendredi matin.
 - La préfecture a validé le changement de lieux du bureau de vote pour le deuxième tour des élections législatives, la salle polyvalente étant louée, le bureau de vote sera installé de la salle de conseil municipal à la mairie.
 - Voirie : Nous n'avons pas à ce jour de retour sur notre demande de subventions concernant les travaux de voirie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas signé les devis de l'entreprise.
 - Les effectifs scolaires sont actuellement de 112 élèves, ils seront de 108 à la rentrée 2024/2025.
 - Le président de l'association des chasseurs de Dommartin aux Bois informe que des poubelles sont régulièrement déposées à l'entrée du bois du Rayeux (RD 460) et demande s'il est possible de verrouiller la barrière pour limiter l'accès aux seules personnes autorisées. Monsieur le Maire répond que la question sera vue avec l'agent ONF. Le président informe que les interventions pour déranger les corbeaux ont porté leurs fruits puisqu'il n'y a en plus depuis quelques jours dans le bois rue de Harol. Depuis l'été dernier, ils nichaient en nombre important sur les arbres et constituaient une nuisance sonore qui perturbait la tranquillité du voisinage. Il y a aussi des fientes en quantité. Il informe également le conseil que des enfants ont un comportement dangereux en vélo sur la route de Puttegney, ils y circulent sans faire attention à la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

La secrétaire de séance,



Le maire,
Patrick RAMBAUT



**Liste des délibérations de la séance
du 24 juin 2024**

N° de délibération	Objet des délibérations	
25/2024	intercommunalité - Communauté de communes Mirecourt-Dompaire - Avis sur rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	APPROUVÉE